Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260305-2026030527CABOS-DE

St Georges de Reintembault

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

ARRONDISSEMENT DE FOUGÈRES-VITRÉ

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à vingt heures, le Conseil municipal, *légalement convoqué en date du vingt-quatre mars avec affichage à la porte de la Mairie* s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de Madame Marie-Claire BOUCHER, Maire de Saint-Georges-de-Reintembault.

Nombre de membres
- En exercice : 13
- Présents : 12
- Votants : 12
- Pour : 10
- Contre : 2
- Abstention : 0

Etaient présents (P), absents (A), excusés (E), représentés (R)

Mesdames et Messieurs :

BOUCHER Marie-Claire	P	DONNINI Philippe	P
PHILIPPEAUX Nelly	P	BORDET Rosie	P
PATIN Marie-Pierre	P	BARON Didier	E
OGER Edouard	P	GALOPIN Marie-Laure	P
AIME Alexandra	P	CHALOPIN Eric	P
CHAUVIN Louis Pierre	P	MOUBECHE Patricia	P
REBILLON Nicolas	P		

Avaient donné pouvoir :

Mandant	Mandataire	Procuration pour

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Mme Marie-Pierre PATIN a été désignée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 035-213502719-20260305-2026030527CABOS-DE

Délibération n° 2026.03.05.27

Offre d'achat cabinet ostéopathie

Après étude de la commission urbanisme du 23.02.26, Madame la Maire présente les propositions de la commission, pour donner suite à la demande d'achat de la locataire du cabinet d'ostéopathie.
Madame la Maire rappelle qu'une proposition d'achat de la locataire du cabinet d'ostéopathie a été reçue pour un montant de 15 000 € pour 36,5 m² (pièce principale, salle d'attente, WC),
Madame la Maire rappelle l'évaluation qui a été reçue de la part de la négociatrice de biens de notre notaire d'un montant de 20 000 € à 25 000 €.

Madame la Maire, propose :

- D'accepter la proposition de Mme Circé Legros, au prix de 15 000 €,
- Que les frais notariés soient à la charge de l'acquéreur,
- De proposer, dans un second temps, la cession des communs (salle d'attente, WC, pièce principale) aux différents propriétaires des cabinets (dentiste, médecin, ostéopathe),
- Que les frais liés aux parties communes soient facturés aux différents utilisateurs.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ***Accepte ces propositions,***
- ***Autorise Madame la Maire à signer tous documents inhérents à ces décisions.***

Pour extrait certifié conforme,
le registre dûment signé,
La Maire,

Marie-Claire BOUCHER